



**CONSEIL DES
APPELLATIONS**
RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS

Rapport annuel 2023



Vers un potentiel des appellations pleinement exploité !

Table des matières

Message de la présidente-directrice générale	3
---	----------

L'organisation	14
-----------------------------	-----------

1.1 En bref.....	7
1.2 Les faits saillants et chiffres clés.....	8
1.3 Une équipe permanente engagée et performante	10
1.4 Le télétravail à 100% : à la rencontre des talents	11
1.5 Gouvernance et administration.....	11
1.6 Ressources financières.....	14
1.7 Plan stratégique 2023-2026.....	15

Surveillance	16
---------------------------	-----------

2.1 Faits saillants 2023.....	18
2.2 Inspections, plaintes et prévention.....	18
2.3 Judicialisation des non-conformités.....	21
2.4 Activités de prévention aux non-conformités.....	22
2.4 Visibilité et collaborations.....	22
2.5 Renforcement des processus et de la reddition de compte.....	22

Développement et évolution des appellations	23
--	-----------

3.1 Les faits saillants	24
3.2 Les ARTV	24
3.3 Indications géographiques canadiennes et européennes.....	25
3.4 Optimisation du processus et du suivi.....	26
3.5 Les projets en développement.....	27
3.6 Les projets en analyse.....	28
3.7 L'évolution des appellations.....	28

Accréditation	31
----------------------------	-----------

4.1 Les faits saillants	32
4.2 Positionnement international.....	33
4.3 Organismes accrédités par le CAEQ.....	34
4.4 Satisfaction des clients	34

Communications et Relations publiques.....36

5.1 Rayonnement et relations avec la clientèle	37
5.2 Événements, présentations et interventions	37
5.3 Visibilité des ARTV dans l'écosystème agroalimentaire et touristique.....	38
5.4 Partenariat et entente.....	39
5.5 Plateformes d'information	39
5.6 Fréquentation des sites Web.....	39
5.7 Médias et médias sociaux.....	39

Technologies de l'information.....41

6.1 Infrastructures informatiques optimisées.....	42
6.2 Recensement des données sur le biologique	42

Message de la présidente-directrice générale

Chères lectrices, chers lecteurs,

L'année 2023 marque le début d'une nouvelle planification stratégique pour le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV). C'est avec une grande fierté que je vous présente ce rapport d'activités qui témoigne des avancées significatives réalisées au cours de cette année exceptionnelle.

En 2023, le CARTV a su développer son potentiel et se rendre plus visible que jamais. Il s'est positionné comme un acteur clé favorisant les synergies dans le secteur agroalimentaire du Québec. Grâce aux efforts concertés, la crédibilité des appellations a été renforcée, bénéficiant ainsi à l'ensemble de notre écosystème.

Ces succès sont dû à l'engagement et à l'expertise de toute l'équipe et des experts externes regroupant les meilleurs spécialistes dans le domaine des appellations au Québec. Leurs compétences et leur dévouement ont été déterminants pour atteindre les objectifs et pour asseoir la réputation du CARTV comme une référence incontournable.

Le CARTV approche désormais ses 20 ans en tant que système d'appellation au Québec. Cet anniversaire symbolique rappelle le chemin parcouru et les progrès accomplis. Il pousse également toute l'équipe à poursuivre sa mission avec détermination et à promouvoir les valeurs d'authenticité, de qualité et de reconnaissance pour les produits québécois.

Merci à tous ceux et celles qui ont participé, de près ou de loin à ces réussites. Ensemble, nous continuerons à faire rayonner les appellations réservées et les termes valorisants, contribuant ainsi au dynamisme et à la prospérité du secteur agroalimentaire de la province.

Je vous souhaite une bonne lecture!



Marie-Josée Guoin, agr. ASC
Présidente-directrice générale,

Liste des acronymes

Acronymes	Description
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
AQDFL	Association québécoise de distribution de fruits et légumes
ARTV	Appellations réservées et termes valorisants
AS	Appellation de spécificité
AST	Appellation de spécificité traditionnelle
CAEQ	Comité d'accréditation en évaluation de la qualité
CARTV	Conseil des appellations réservées et des termes valorisants
CILQ	Conseil des industries laitières du Québec
CTAQ	Conseil de la transformation alimentaire du Québec
CVQ	Conseil des vins du Québec
DPCP	Directeur des poursuites criminelles et pénales
IAF	International Accreditation Forum
IG	Indication géographique
IGP	Indication géographique protégée
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
RACJ	Régie des alcools, des courses et des jeux
RMAAQ	Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
SI/TI	Systèmes d'information et technologies de l'information
SRÉ	Société du réseau écomusée
TDPB	Table de développement de la production biologique
UPA	Union des producteurs agricoles
UQMD	Union québécoise des microdistilleries
VGQ	Vérificateur général du Québec

L'ORGANISATION

Experte et présente



1.1 En bref

Le CARTV a été créé en 2006 par le gouvernement du Québec pour garantir l'application sur le territoire québécois de la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants* (la Loi)¹.

La Loi vise à préserver l'authenticité des produits alimentaires provenant principalement de l'agriculture ou de l'aquaculture, qu'ils soient vendus à l'état brut ou transformés. Elle protège également les désignations valorisant ces produits grâce à une certification liée à leur origine ou à des caractéristiques spécifiques associées à une méthode de production ou à une particularité. Cette loi établit un droit de propriété intellectuelle spécifique pour les appellations réservées et les termes valorisants.

L'État, en tant que titulaire de ces dénominations, est chargé de les défendre dans l'intérêt de toute la société, car elles constituent un bien collectif.

À l'heure actuelle, huit appellations réservées et termes valorisants (ARTV) sont reconnus et protégés au Québec :

Mode de production * Biologique
Appellation de spécificité * Fromage de vache de race Canadienne
Indication géographique protégée * agneau de Charlevoix
Indication géographique protégée * Cidre de glace du Québec
Indication géographique protégée * Maïs sucré de Neuville
Indication géographique protégée * Vin du Québec
Indication géographique protégée * Vin de glace du Québec
Terme valorisant * Fromage fermier

Le CARTV agit comme autorité compétente au nom du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le MAPAQ (ci-après le ministre). À ce titre, il s'engage à :

- Conseiller le ministre sur la reconnaissance d'appellations réservées et l'autorisation de termes valorisants; de tenir des consultations en lien avec la reconnaissance d'une appellation ou l'autorisation d'un terme valorisant.
- Accréditer les organismes de certification aptes à certifier des produits d'appellation et de vérifier leur fonctionnement.
- Surveiller l'utilisation des appellations réservées reconnues et des termes valorisants autorisés.

Les termes et les conditions du financement du CARTV sont fixés par une entente signée avec le MAPAQ renouvelable aux trois ans. Le CARTV bénéficie aussi de revenus additionnels issus du Service de l'accréditation.

¹ RLRQ C A-20.03

1.2 Les faits saillants et chiffres clés

Le CARTV agit à titre de gardien de l'authenticité des aliments et des alcools d'ici.

Gouvernance

Lancement du plan stratégique 2023-2026

Ajout d'une ressource, une conseillère en approche culturelle de l'alimentation

Signature d'une entente annuelle avec la SRE

Poursuite des mesures pour le bien-être au travail des employé.e.s

Implantation d'outils technologiques pour améliorer la gestion des données

Présence accrue du CARTV auprès des acteurs clés

Appellations réservées et termes valorisants

Deux nouveaux projets d'appellation : Acerum du Québec et Spiritueux agricole d'origine du Québec

Déploiement du terme valorisant Fromage Fermier

Accompagnement technique pour faire évoluer certains cahiers des charges

Poursuite des actions d'accompagnement en vue de développer de nouvelles appellations

Surveillance

Mise en place d'une base de données qui améliore la reddition de compte et renforce le processus de surveillance

Création de canaux de discussions avec les grandes chaînes d'alimentation au Québec

Participation à des activités qui renforcent la visibilité du service

528 activités de surveillance (visites terrain, activités de prélèvements et interventions sans déplacement)

Accréditation CAEQ

Première participation en personne au prestigieux International Accreditation Forum, l'IAF; qui regroupe les organismes internationaux d'accréditation et ceux intéressés par l'évaluation de la conformité

Poursuite du déploiement international avec un nouveau certificateur (Royaume-Uni/Inde)

27 audits réalisés

Revenus dépassant 1 M\$

Communications

Signature d'une entente avec Aliments du Québec pour mener une campagne publicitaire sur le biologique en partenariat avec Québec Bio

Accroissement de notre visibilité par notre participation à de nombreux congrès, colloques et assemblées générales annuelles de nos principaux partenaires

Rehaussement de notre visibilité sur les médias sociaux

Les chiffres à retenir



1.3 Une équipe permanente engagée et performante

Dans l'administration de ses mandats, le CARTV peut compter sur l'expertise et l'expérience de 17 employé.e.s réparti.e.s dans divers services (voir le tableau ci-dessous). En 2023, une ressource externe a joint l'équipe. Elle agit à titre de conseillère en approche culturelle de l'alimentation et intervient au niveau des projets d'appellation.

Équipe permanente au 31 décembre 2023

Direction	Marie-Josée Gouin, agr. ASC Vincent Vilela	Présidente-directrice générale Adjoint exécutif, Directeur de l'accréditation (CAEQ) Secrétaire du Conseil
Accréditation	Jeannine Okmeni, Ph.D., MBA Rachel Agricole, M. Sc. Naira Mkrtchyan	Directrice adjointe de l'accréditation (CAEQ) Agente d'évaluation de la conformité Agente d'évaluation de la conformité Agente d'assurance qualité
Administration	Élisabeth Vigneault Annie Cadieux Chantal Martel Guylaine Pruneau	Adjointe de direction Adjointe à la coordination Adjointe administrative Adjointe à l'informatique et aux communications
Appellations	Marjolaine Mondon, agr. Suzanne Cazalais, agr. Gwenaëlle Reyt	Coordonnatrice de projets - Appellations réservées Coordonnatrice relations clientèles Conseillère en approche culturelle de l'alimentation
Communications	Tina Girard	Responsable des communications et des relations publiques
Surveillance	Jocelyn Roy Geneviève Arsenault Mathilde Noël Manon Sévigny	Coordonnateur à l'information – surveillance Conseiller spécial à la direction Coordonnatrice à la surveillance Agente de surveillance – Inspectrice Agente de surveillance – Inspectrice Agente de surveillance – Inspectrice

1.4 Le télétravail à 100% : à la rencontre des talents

Par la mise en place du télétravail à 100%, le CARTV peut ainsi recruter les meilleurs spécialistes qui lui permettent d'accomplir son mandat unique et de continuer à innover dans le secteur des appellations. Cette flexibilité permet au CARTV de s'adapter aux nouvelles réalités du travail tout en renforçant son expertise.

Plus particulièrement pour le Service d'accréditation, le télétravail rendu possible à l'extérieur du Québec donne une grande flexibilité et ouvre des opportunités d'affaires à plus large échelle. Grâce à cette approche, le CARTV est en mesure de collaborer avec des talents de divers horizons, enrichissant ainsi sa perspective et son impact.

L'équipe engagée et performante du CARTV évolue dans un contexte de télétravail à 100%. Bien que cet environnement présente des défis pour l'organisation et le personnel, des mesures concrètes ont été prises pour faciliter le travail au quotidien et assurer le bien-être de chacun. Des réunions statutaires hebdomadaires ont été instaurées, des canaux de communication efficaces ont été mis en place, une formation continue sur les outils TI a été offerte et des activités de consolidation d'équipe ont été organisées. Ces initiatives ont donné des résultats tangibles en matière d'efficacité.

Mesures de soutien au télétravail

Optimisation des outils numériques et collaboratifs (Office 365, Microsoft Dynamics, etc.)

Près de 20 réunions d'échange de l'ensemble des membres de l'équipe

Près de 40 réunions statutaires par service pour un total d'environ 160 (4 services x 40 semaines)

3 activités de cohésion d'équipe

Plusieurs formations (outils technologiques, cybersécurité, etc.)

1.5 Gouvernance et administration

La gouvernance et l'administration du CARTV sont assurées par la présidente-directrice générale et l'adjoint exécutif. Pour les soutenir dans ce rôle, le CARTV bénéficie également d'une instance qui se nomme le *Conseil*. Ce dernier remplit plusieurs fonctions :

Fonctions du Conseil

Accréditer les certificateurs

Formuler des recommandations au ministre sur la reconnaissance des ARTV et sur leur possible annulation

Valider ou non des modifications importantes aux cahiers des charges des ARTV

Engager des poursuites pénales pour une infraction à la Loi

Approuver les changements aux politiques du CARTV

Le *Conseil* est composé de 9 personnes (voir le tableau ci-dessous) représentant tous les maillons du secteur agroalimentaire québécois.

Au cours de l'année 2023, les membres du *Conseil* se sont réunis virtuellement 3 fois et ils ont été consultés 8 fois par voie électronique.

Membres du Conseil au 31 décembre 2023

Marie-Josée Gouin, agr. ASC

Présidente-directrice générale
Conseil des appellations réservées et des termes valorisants

Jean-Pierre Potelle

Représentant des producteurs de produits contenant de l'alcool

Vigneron et producteur de cidre, Domaine Cartier-Potelle

Jean François Philippe

Représentant des organismes de certification
Directeur commercial, Enregistrement CWB

Christine Jean

Représentante des transformateurs

Vice-présidente, Services techniques et réglementaires
Conseil de la transformation alimentaire du Québec

Janick Boudreau

Représentante des distributeurs

Directrice Sécurité alimentaire
Métro inc.

Stéphanie Levasseur

Représentante des producteurs agricoles

Conseillère à la commercialisation
Union des producteurs agricoles

Jessy Vézina

Représentant des détaillants

Président-directeur général
Association des détaillants en alimentation du Québec

Poste vacant

Représentant des consommateurs

Jean-Claude Dufour

Membre nommé par le gouvernement du Québec

Consultant expert et administrateur de sociétés en pratique privée

Par ailleurs, dans le cadre des projets d'appellations, des comités d'experts sont requis afin d'analyser, commenter et transmettre une recommandation au *Conseil*. Une quarantaine de personnes (voir le tableau ci-dessous) participent aux travaux des comités faisant ainsi bénéficier de leurs expertises et expériences respectives. Leur rôle est également fondamental dans le maintien des ARTV lorsque vient le temps de discuter d'enjeux particuliers liés à l'évolution des produits visés par les ARTV et de leurs éventuelles adaptations aux cahiers des charges.

Ces comités ne sont pas permanents et sont composés d'experts qui peuvent changer dans le temps en fonction des expertises recherchées pour traiter des sujets faisant l'objet de la mise en place d'une appellation ou de l'évolution de son cahier des charges.

Comités d'experts actifs au 31 décembre 2023

Comité d'impartialité

Daniel Charbonneau
François Lambert
Pierre Legault
Arouna Wabi

Comité d'accréditation

Danielle Brault
Julie Fréchette
Stéphane Gagnon
Clémentine Gombart
François Décary

Comité de surveillance

François Lambert
Me Jean-Pierre Lévesque
Daniel Tremblay
Annick Demanche

Comité des normes biologiques

Danielle Brault
Daniel Dubé
Jean Duval
François Labelle
Yveline Martin
Nicolas Turgeon

Comité IGP-Acerum du Québec et TV -Spiritueux d'origine agricole du Québec

David Bérubé
Luc Bordeleau
Stéphane Denis
Annick Mercier
Jean Sébastien Michel

Comité IGP-Vin du Québec et IGP-Vin de glace du Québec

Benoit Beaudet
Gaëlle Dubé
Édith Ducharme
Hélène Dion
Isabelle Lafont
Jérémie d'Hauteville

Comité Secteur Fromager

Dominique Arsenault
Idriss Ettabaâ
Martin Gilbert
Patrick Mundler
Réjean St-Pierre
Carole Thibault

Comité AS-Sirop d'érable à la chaudière

Sylvain Gaston
Luc Lagacé
David Lapointe
Hélène Laurendeau
Jean-Marc Lavoie
Vallier Robert

Au cours de l'année, plusieurs réunions ont été tenues (voir le tableau ci-dessous) où les membres du *Conseil* et des comités d'experts ont émis des recommandations. Le nombre de rencontres du *Conseil* et des comités d'experts varie selon le contexte et l'évolution des enjeux liés aux ARTV.

Réunions du Conseil et des comités d'experts			
	Réunions virtuelles	Réunions en présentiel	Consultations électroniques
Conseil du CARTV (9 membres)	3	0	8
Comité d'accréditation (4 membres)	12	0	4
Comité de surveillance (4 membres)	3	0	0
Comité d'impartialité (4 membres)	3	0	0
Comité des normes biologiques (6 membres)	1	1	0
Comité IGP-Vin du Québec et IGP-Vin de glace du Québec (6 membres)	4	1	5
Comité secteur fromager (6 membres)	1	0	0

1.6 Ressources financières

Les revenus du CARTV sont chiffrés à 2 492 233 \$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023. Ces revenus sont majoritairement constitués d'une subvention de fonctionnement de 1 346 746 \$ provenant du MAPAQ. De plus, les diverses activités du Service de l'accréditation ont généré des revenus de l'ordre de 1 098 000 \$.

Les dépenses pour l'exercice se sont chiffrées à 2 492 233 \$. Les salaires constituent le poste de dépenses le plus important de l'organisation.

Les états financiers 2023 sont accessibles sur le site Web du CARTV, à la section Documentation / Rapports annuels.

1.7 Plan stratégique 2023-2026

Le plan stratégique 2023-2026 a été lancé en 2023 et un plan d'action a été mis en œuvre. Il s'articule autour de trois enjeux et de sept orientations (voir le tableau ci-dessous).

Ce plan est un projet ambitieux, composé d'actions aux retombées tangibles. Ancré sur les fondements de la politique bioalimentaire 2018-2025, il vise à faire progresser l'ensemble du secteur de manière significative.

Le plan stratégique se distingue par son audace et son engagement à placer la valeur inestimable des Appellations encore plus haut et plus loin au sein de l'identité et du patrimoine culinaire québécois.

Il vise à renforcer la reconnaissance et la confiance des consommateurs envers les produits québécois d'appellation, contribuant ainsi à la prospérité et à la renommée du secteur agroalimentaire au Québec.

Par son expertise, l'équipe du CARTV joue un rôle central dans cette réflexion stratégique. Son implication est d'une pertinence indéniable, et sa clairvoyance guide chaque étape de la démarche en cours.

L'année 2023 a été marquée par plusieurs avancées qui s'inscrivent dans chacun des objectifs du plan stratégique. Chaque section de ce rapport reprend les principales actions qui ont été menées.

Plan stratégique 2023-2026

Enjeu 1 : Une protection et une valorisation accrues de l'authenticité des produits québécois et du savoir-faire collectif

Orientations

- Soutenir le développement et l'évolution des ARTV
- Accroître la notoriété et la visibilité du Conseil et des ARTV
- Positionner les ARTV comme la matérialisation de l'identité québécoise

Enjeu 2 : Un déploiement de la surveillance et de l'accréditation, ici et à l'étranger

Orientations

- Accroître la compétitivité du Service d'accréditation à l'étranger
- Renforcer la confiance dans la certification des ARTV au Québec

Enjeu 3 : Une organisation à l'écoute de ses employés, dotée d'outils de gestion efficaces

Orientations

- Miser sur la mobilisation et l'engagement des employés
- Accroître la capacité organisationnelle

SURVEILLANCE

Une équipe terrain proactive
et présente



La surveillance des produits d'appellation reste une mission essentielle du CARTV. Pour les consommateurs ainsi que pour les entreprises qui choisissent cet outil de différenciation, il est crucial de garantir que tous soient rassurés par les efforts consacrés à préserver la réputation de ces produits et à renforcer le précieux lien de confiance. Il incombe au CARTV de maintenir l'équilibre délicat entre le contrôle strict et le soutien à l'adhésion aux ARTV.

Ce rôle a été renforcé à la suite de l'audit de performance effectué en 2020 et des trois recommandations du Vérificateur général du Québec (VGQ).

Recommandations du VGQ	Mesures implantées
1) Bonifier les processus de certification et de surveillance des produits alimentaires biologiques québécois pour rendre plus efficace la détection des substances interdites en agriculture biologique	■ Poursuite du projet-pilote du programme d'échantillonnage des produits biologiques des entreprises à risque par leurs certificateurs. (MAPAQ-CARTV-Certificateurs) ■ Maintien de la collaboration avec le MAPAQ et l'ACIA en cas de détection de pesticides sur les fruits et légumes biologiques ■ Renouvellement du service analytique avec le laboratoire du MAPAQ
2) Augmenter la surveillance des aliments portant l'appellation réservée Biologique pour en assurer une utilisation appropriée et améliorer l'efficacité de la stratégie de surveillance	■ Application de l'approche de gestion par les risques ■ Mise en place d'une base de données d'entreprises susceptibles de vendre ou de transformer des produits d'appellation
3) Instaurer, dans le respect des lois, des mécanismes d'échange et de collaboration afin d'augmenter l'efficacité de la surveillance des appellations réservées par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants	■ Maintien du canal de communication entre la surveillance du CARTV, le MAPAQ et l'ACIA ■ Participation du CARTV au comité aviseur du MAPAQ sur les résidus de pesticides dans les fruits et légumes frais au Québec ■ Poursuite des travaux dans la mise en place du CRM

2.1 Faits saillants 2023

Faits saillants du service

Mise en place d'une base de données : amélioration de reddition de comptes

La mise en place de Microsoft Dynamics amène le Service de surveillance à solidifier ses processus

Une trentaine d'activités de surveillance des fromages fermiers permettent de relever certains enjeux au niveau de la mise en marché et de l'étiquetage des produits ARTV par les acteurs en aval (distributeurs, détaillants, restaurateurs)

Le Service de surveillance met à contribution son expérience terrain dans l'analyse des cahiers des charges des deux nouveaux projets d'appellation

Création de canaux de discussions avec les grandes chaînes d'alimentation au Québec et associations

Amélioration de la visibilité du Service de surveillance

2.2 Inspections, plaintes et prévention

L'équipe du Service de surveillance exerce ses activités sur l'ensemble du territoire du Québec. Comme chaque année, des tournées de vérification ont été effectuées chez les producteurs, les artisans, les distributeurs et les détaillants où les produits sous appellation sont élaborés et/ou sont offerts à la vente. De plus, une attention particulière a été accordée à la vigie de sites Web où ces produits peuvent également être proposés. Des mesures correctives ont été appliquées lorsque jugées nécessaires. Finalement, le chantier impliquant la migration de la base de données dans un progiciel de gestion de clients initié en 2022 a été testé en 2023 en vue de sa mise en fonction finale en 2024. L'équipe de la surveillance a joué un rôle central dans ce processus.

Les chiffres

473 entreprises pour lesquelles une activité d'inspection a été effectuée

345 entreprises ayant une situation de non-conformité*

42 signalements reçus

2 dossiers envoyés au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)

Visibilité accrue du service par la participation à plusieurs événements

* Dans une entreprise, plusieurs situations de non-conformités peuvent être identifiées.

Les activités de surveillance se sont déroulées dans une grande majorité des régions du Québec (voir le tableau à la page suivante). En 2023, le Service de surveillance a procédé à **528 interventions** auprès de **473 entreprises** différentes et situées dans 12 régions. Parmi ces entreprises, 80 % se sont effectuées sur place, les autres étaient des interventions sans déplacement. Celles-ci correspondent à des interventions qui ont pu être réglées sans intervention sur le terrain. Il s'agit par exemple de corrections de mentions sur un site Web. Certaines régions plus éloignées n'ont pas été visitées, mais elles feront l'objet de surveillance d'ici les trois prochaines années.

Activités de surveillance en 2023 par région administrative

Région Administrative	Inspection sur le terrain	Suivi sur le terrain	Interventions sans déplacement	Suivi sans déplacement	Total
01-Bas-Saint-Laurent	0	0	1	0	1
02-Saguenay-Lac-Saint-Jean	9	2	4	0	15
03-Capitale nationale	21	7	7	4	39
04-Mauricie	16	3	1	2	22
05-Estrie	52	2	16	2	72
06-Montréal	69	5	14	5	93
07-Outaouais	22	1	5	0	28
08-Abitibi-Témiscamingue	0	0	1	0	1
09-Côte-Nord	0	0	0	0	0
10-Nord-du-Québec	0	0	0	0	0
11-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0
12-Chaudière-Appalaches	5	2	3	3	13
13-Laval	18	5	1	0	24
14-Lanaudière	29	0	3	0	32
15-Laurentides	31	1	1	0	33
16-Montérégie	83	3	22	6	114
17-Centre-du-Québec	32	0	5	1	38
Totaux	387	31	86	24	528

Interventions par type d'activité

Type d'activité	Nombre	%
Plaintes traitées	42	8 %
Demandes d'écoulement de produits	8	2 %
Demandes de dérogation	5	1 %
Prélèvements	1	-
Vigie Web	10	2 %
Vigie terrain	63	12 %
Inspections régulières par gestion de risque	346	66 %
Suivis	55	10 %
Total des activités	528	100 %

La surveillance menée par le CARTV se base sur une approche basée sur le risque. Elle permet d'identifier et d'évaluer la vulnérabilité de la chaîne de parcours des aliments. Plus une entreprise présente des points de vulnérabilité, plus le risque d'infraction est élevé. Le CARTV dirige ainsi ses activités de surveillance vers les entreprises à risque. Ce qui a permis de mener 473 visites (voir le tableau ci-dessous). Parmi les entreprises visitées, 343 des entreprises, soit 73 %, étaient en situation de non-conformité ce qui veut dire qu'elles présentaient une pratique non conforme (problème d'étiquetage et d'affichage en magasin, non-possession du certificat, etc.) ou un produit non conforme (usurpation du nom d'une appellation). Dans une entreprise plusieurs non-conformités de nature différentes peuvent être identifiées.

Activités de surveillance en 2023 par catégorie de risque *		
Niveau de risque	Nombre d'entreprises visitées	Nombre d'entreprises non conformes
Élevé	202	145
Moyen	133	92
Faible	138	106
Total	473	343

* Ces activités de surveillance comprennent des visites de terrain, des activités de prélèvement et des interventions sans déplacement

Type de non-conformité	%
Utilisation d'une appellation sur un produit non certifié ou dans la présentation de celui-ci	12 %
Utilisation de l'appellation biologique pour définir des ingrédients non certifiés (emballage-étiquetage-publicité) *	6 %
Reconditionnement d'un produit biologique sans certification	11 %
Revente d'un produit non conforme	8 %
Non-conformité mineure liée à l'étiquetage ou publicité des produits certifiés	24 %
Non-conformité liée à l'étiquetage unitaire des fruits et légumes biologiques	19 %
Non-conformité liée à un produit biologique importé	1 %
Autres pratiques non conformes	28 %

* utilisation d'une appellation ailleurs que dans la liste des ingrédients, exemple : « fait à partir d'ingrédients biologiques »

Au-delà des visites d'entreprises, l'équipe de surveillance du CARTV reçoit plusieurs signalements. Ces derniers permettent d'étendre la surveillance des ARTV et de s'assurer de la conformité des produits protégés par le régime des ARTV. En 2023, 42 signalements ont été reçus (voir le tableau ci-dessous).

Signalements reçus en 2023 par type d'ARTV				
ARTV	Nombre de signalements	Fondés	Non fondés	Hors juridiction*
Biologique	40	28	11	1
Agneau de Charlevoix	1	1	-	-
Cidre de glace du Québec	1	1	-	-

* ces signalements sont transférés au MAPAQ

Tous les signalements reçus font l'objet de vérifications de la part du Service de surveillance. Les dossiers qui révèlent des non-conformités font l'objet d'une demande de correction et d'un suivi.

2.3 Judicialisation des non-conformités

En cas de refus de coopérer de la part des entreprises en situation de non-conformité, le *Conseil* a la responsabilité de transmettre le dossier au DPCP. Celui-ci évalue la preuve réunie par le Service de surveillance et décide de porter ou non des accusations pouvant mener à l'imposition d'amendes. En 2023, plusieurs dossiers acheminés au DPCP dans les années antérieures ont connu leur dénouement.

Dossiers judiciairisés

2 nouveaux dossiers acheminés au DPCP*

3 entreprises dénoncées antérieurement sont déclarées coupables de six chefs d'accusation, totalisant 12 000 \$ d'amendes (2 000 \$ par chef d'accusation)

* Tous les dossiers concernaient une infraction au cahier des charges de l'appellation Biologique du Québec.

2.4 Activités de prévention aux non-conformités

À la suite de la mise en place de l'appellation Fromage fermier, le CARTV a mené 31 activités de prévention auprès des entreprises disposant de cette appellation et des autres parties prenantes (détaillants et distributeurs). Plusieurs enjeux ont été identifiés au niveau de la mise en marché et de l'étiquetage des produits certifiés.

De plus, des discussions avec l'Association québécoise des fruits et légumes (AQDFL) ont eu lieu dans le but de clarifier la mécanique du système québécois l'étiquetage unitaire des fruits et des légumes biologiques.

2.4 Visibilité et collaborations

Dans une perspective d'une compréhension adéquate du système de surveillance auprès des acteurs de l'industrie, l'équipe de surveillance du CARTV a établi un canal de discussion avec les grandes chaînes d'alimentation au Québec.

En plus de participer à des rencontres avec certaines associations afin d'échanger sur des enjeux rencontrés par les acteurs de la distribution de fruits et légumes biologiques, la participation de la surveillance à de nombreux événements agroalimentaires et à des congrès d'associations de détaillants et de distributeurs a également contribué à une meilleure collaboration. Ces actions ont mené à une compréhension accrue du rôle de la surveillance des marchés.

2.5 Renforcement des processus et de la reddition de compte

Le CARTV a mis en place plusieurs outils numériques afin d'améliorer le processus de surveillance.

Une nouvelle base de données permet d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur les types d'activités des entreprises agroalimentaires au Québec ainsi que sur les résultats des interventions faites par le Service de surveillance. Ceci permet d'améliorer la reddition de comptes et d'avoir une meilleure connaissance du bassin d'établissements potentiellement visé par les activités de surveillance du CARTV.

De plus, la mise en place de Microsoft Dynamics permet de solidifier les processus de surveillance, de simplifier la reddition de comptes et les suivis des activités prévues à la planification annuelle. Il permet également de faciliter la documentation d'informations sur les entreprises et d'assurer un maintien de la qualité du travail effectué par le service.

DÉVELOPPEMENT ET ÉVOLUTION DES APPELLATIONS

Un rôle catalyseur



Toutes les ARTV sont régies par un cahier des charges et elles sont soumises à une certification externe par des organismes accrédités. Une appellation réservée ou un terme valorisant peut être demandé en fonction de l'origine, d'une spécificité, de caractéristiques particulières liées à une méthode de production, ou d'une qualité particulière appréciée par les consommateurs. Le Service d'appellation s'assure du bon déroulement

des étapes qui mènent au dépôt d'un dossier en vue d'une reconnaissance officielle. Il agit également dans le maintien de ces appellations et à leur évolution (modification du cahier des charges) en procurant un support informationnel. La crédibilité des appellations repose également sur le travail des comités d'experts qui orientent et analysent les projets en vue d'une reconnaissance officielle d'un produit. Ces comités interviennent aussi lors de révision de cahiers des charges.

3.1 Les faits saillants

Faits saillants du service

Deux nouveaux projets d'appellations ont été déposés et analysés : IGP Acerum du Québec et TV Spiritueux agricole d'origine du Québec

Déploiement du terme valorisant Fromage fermier : 13 entreprises, 144 fromages certifiés en date du 31 décembre 2023

Trois appellations entreprennent des révisions de leur cahier des charges. Pas la complexité de ce processus, le service des appellations fournit son expertise afin d'assurer la réalisation de cette révision

Plusieurs projets en développement parmi lesquels figure le « Fromage à poutine du Québec »

Le CARTV est reconnu par l'Union européenne comme autorité compétente pour certifier la qualité des vins du Québec destinés à l'exportation pour le marché européen

3.2 Les ARTV

À ce jour, le Québec propose un total de huit appellations réservées, soient l'appellation *Biologique*, le *Cidre de glace du Québec*, le *Fromage de vache de race Canadienne*, le *Fromage Fermier*, le *Vin du Québec*, le *Maïs sucré de Neuville*, le *Vin de glace du Québec* et l'*Agneau de Charlevoix*. C'est d'ailleurs cette appellation qui a été la première à être reconnue de manière officielle en 2009. La dernière à avoir vu le jour est le terme valorisant *Fromage fermier* lancé en 2022 (voir les tableaux suivants).

	Biologique				
	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'entreprises certifiées au Québec	2 939 (+10 %)	3 195 (+9 %)	3 321 (+4 %)	3 476 (+5 %)	3 527 (+1,5 %)
Surface de culture biologique (ha)	98 500 (+16 %)	108 750 (+11 %)	113 250 (+4 %)	115 936 (+2 %) *	117 758 (+1,6 %)

* Cette donnée diffère de celle annoncée dans le rapport d'activité de 2022, qui rapportait 121 000 ha, car un ajustement a dû être effectué à la suite d'une erreur de saisie pour un produit de fourrage.

Nombre d'entreprises et produits sous appellation au Québec au 31 décembre 2023		
	Nombre d'entreprises	Production
IGP Agneau de Charlevoix	4 éleveurs et un atelier de transformation	> 500 têtes
IGP Cidre de glace du Québec	9 ¹	41 produits ²
IGP Vin de glace du Québec	11 ¹	38 produits ²
AS Fromage de vache de race Canadienne	1 producteur laitier et 1 fromagerie	4 fromages
IGP Maïs sucré de Neuville	7	111 hectares en culture
IGP Vin du Québec	47 ¹	956 produits ²
TV Fromage fermier	13 fromagers producteurs	144 fromages

¹ Nombre total d'entreprises ayant des produits sur le marché du millésime/récolte en cours ou plus ancien.ne.

² Nombre de produits tous millésimes confondus élaborés depuis le début de l'appellation.

3.3 Indications géographiques canadiennes et européennes

Au niveau fédéral, la *Loi sur les marques de commerces du Canada*² permet de protéger les indications géographiques (IG). Celles-ci peuvent ainsi être protégées à l'échelle du pays. Ce mécanisme permet également d'entrevoir une reconnaissance de ces produits à l'étranger et du système québécois en vigueur.

Comme d'autres grands produits d'appellation européens, les appellations IGP québécoises *Vin du Québec* et *Vin de glace du Québec* sont maintenant inscrites à la liste des IG protégées au Canada. Elles rejoignent ainsi le *Maïs sucré de Neuville*, qui a obtenu cet enregistrement en 2019.

En 2023, le CARTV a également poursuivi les démarches pour une pleine reconnaissance de certaines IG québécoises en Europe (*IGP Vin du Québec* et *IGP Vin de glace du Québec*).

² L.R.C. 1985, c. T-13

Le CARTV favorise l'exportation de vins IGP

Le CARTV figure maintenant, seul, à la liste des autorités compétentes reconnues par l'Union européenne pour certifier la conformité des vins du Québec aux normes de fabrication inscrites au *Traité de 2003 sur les vins et les boissons spiritueuses* conclu entre le Canada et l'Europe. Cette authentification est un prérequis à l'exportation des vins du Québec sur le marché de l'Union.

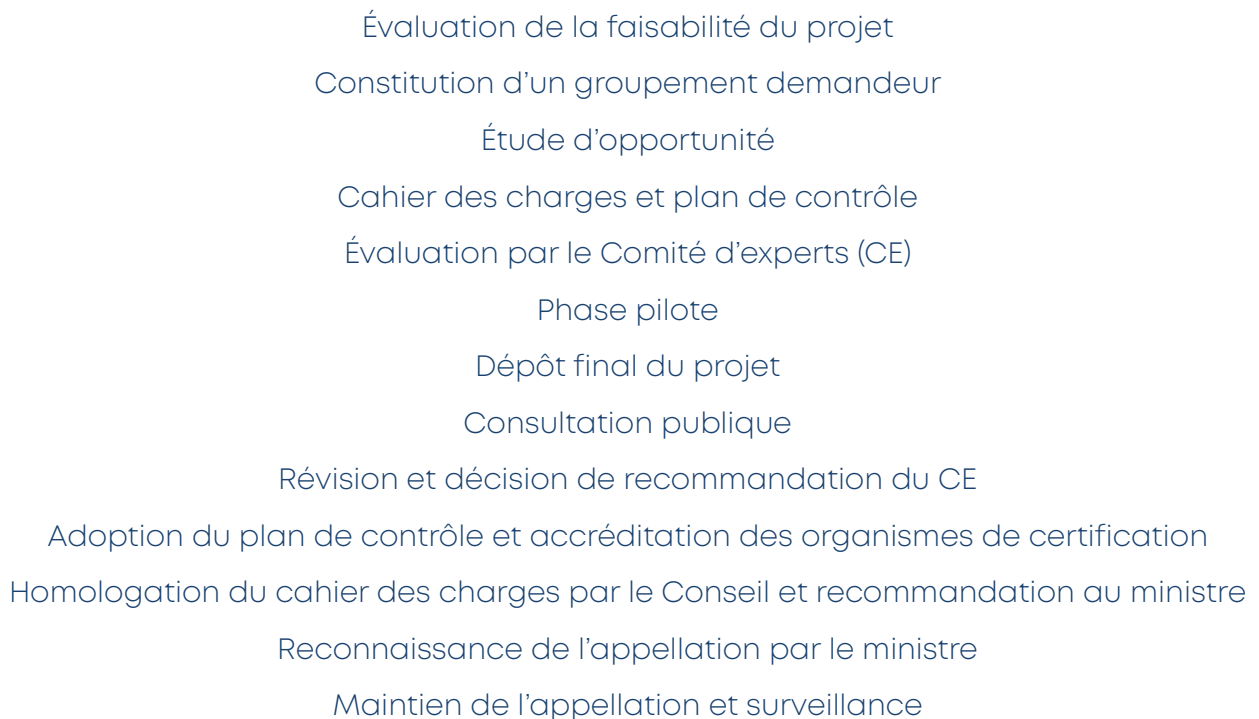
Les produits canadiens d'appellation dans les accords bilatéraux avec l'Union européenne.

Dans la foulée, le CARTV a poursuivi ses efforts en vue d'une reconnaissance des *IGP Vin du Québec* et *Vin de glace du Québec* par l'UE. Ce statut leur assurerait une protection juridique robuste sur le territoire européen et accroîtrait leur visibilité ainsi que leur crédibilité.

3.4 Optimisation du processus et du suivi

Entre le moment où l'idée de mettre en place une appellation ou un terme valorisant et celui de sa création et de sa mise en application sur le terrain, plusieurs étapes jalonnent le processus de reconnaissance d'un produit. La mobilisation collective est la pierre angulaire de ce parcours.

Processus de mise en place d'une appellation ou d'un terme valorisant



Depuis 2022, différents partenaires du milieu ont demandé à avoir un meilleur suivi de la part du CARTV pour la préparation de projets d'appellation. Pour répondre à cette requête, le CARTV a mis en place plusieurs actions afin d'assurer un suivi minutieux de la partie demanderesse, communément appelé groupe porteur, dans les étapes préalables au dépôt d'un cahier des charges. La bonne compréhension des rôles, responsabilités et engagements de chaque partie prenante favorise l'adhésion dans les actions et la fluidité de l'ensemble du processus.

Cette approche personnalisée et proactive fournit aux groupes la flexibilité et la confiance nécessaires pour prendre des décisions de façon autonome et éclairée à chaque étape du projet. Elle a également permis au CARTV d'identifier les étapes problématiques du processus, ce qui a conduit à l'amélioration de ses outils de communication et d'information. Le CARTV est en constante évolution pour garantir le développement et le maintien des appellations et des termes valorisants.

Cette nouvelle approche est apparue comme un pilier structurant de la démarche. Elle a d'ailleurs permis le dépôt de deux nouveaux projets d'appellation : *IGP Acerum du Québec* et *TV Spiritueux agricole d'origine Québec*.

3.5 Les projets en développement

Le développement d'une appellation demande l'implication d'une équipe compétente dont les membres possèdent une expertise unique en la matière. En 2023, plusieurs projets ont été initiés ou ont poursuivi leurs démarches.

Fromage à poutine du Québec

Le Conseil des industries laitières du Québec (CILQ) agissant à titre de groupe porteur pour ce projet, a effectué une étude de caractérisation des attributs du fromage à poutine. Les résultats de cette dernière démontrent que le développement d'une appellation réservée pour le fromage à poutine est possible au Québec. Le groupe porteur a également débuté l'étude d'opportunité à la fin 2023 en vue de la déposer en 2024.

Sirop d'érable à la chaudière

À la suite d'un travail important en 2022, le groupe porteur a poursuivi cette dernière année son projet d'appellation de spécificité traditionnelle Sirop d'érable à la chaudière afin de valoriser les sirops d'érable issus de méthodes de récolte et de transformation représentatives de la tradition acéricole au Québec.

3.6 Les projets en analyse

Une fois que le groupe porteur dépose son projet d'appellation, celui-ci est analysé par un comité technique composé d'experts indépendants nommé par le *Conseil*. Deux projets ont été déposés en 2023 :

Acerum du Québec

Après avoir entrepris des travaux de bonification du cahier des charges en mai 2023, l'Union des distillateurs de spiritueux d'érable (USDÉ) a déposé sa demande complétée en juin 2023. Le comité d'experts a entrepris l'évaluation du dossier dès la fin de l'été 2023.

L'Acerum du Québec est une eau-de-vie d'érable obtenue exclusivement par la distillation de l'alcool issu de la fermentation de sève d'érable et des produits qui en découlent provenant du Québec.

Alliant un produit emblématique du Québec, l'érable, et un savoir-faire lié à l'évolution particulière de la distillation dans la province, l'Acerum du Québec se distingue des autres alcools comparables du fait de ses caractéristiques organoleptiques et son ancrage dans le territoire québécois. Son élaboration est le fruit de plusieurs années de recherche et de tests menés par des entrepreneurs innovants qui ont su développer cette eau-de-vie en plusieurs versions : blanche, ambrée ou vieillie en fût.

Spiritueux d'origine agricole du Québec

À la suite des rencontres qui ont eu lieu en 2022, le groupe porteur a déposé le projet d'appellation TV Spiritueux d'origine agricole du Québec. Le comité technique a débuté l'analyse du cahier des charges à la fin de l'été 2023.

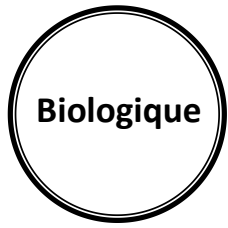
Le projet Spiritueux d'origine agricole du Québec désigne des spiritueux fermentés et distillés sur le site d'une distillerie, produit à partir de matières fermentescibles québécoises et mettant de l'avant le savoir-faire inhérent au métier de distillateur dans son approche la plus complète, via la création d'un alcool de base à partir d'une matière première québécoise contenant une certaine quantité de sucres fermentescibles pour en faire un spiritueux

3.7 L'évolution des appellations

L'un des rôles du CARTV est d'encadrer l'évolution et l'adaptation des différents cahiers des charges en fonction des réalités émergentes du marché et de la production et de la transformation. Ces mises à jour sont réalisées dans le respect de la nature même de l'appellation, qui, rappelons-le, doit répondre à des critères rigoureux.

Cette démarche exige une implication importante du Service des appellations qui s'assure du bon déroulement de cette démarche de révision. De plus, cette année, le CARTV a entamé une réflexion sur l'encadrement de l'usage des appellations par les différents acteurs en présence (distributeurs, détaillants, transformateurs, restaurateurs, etc.). Cette réflexion s'est étendue à l'encadrement de l'usage des produits d'appellation comme ingrédient dans des aliments transformés.

Mode de production Biologique



Après la mise à jour en 2022 du cahier des charges de l'appellation *Biologique*, l'AQDFL a sollicité en 2023 des rencontres avec le CARTV afin d'entamer une discussion sur les exigences d'étiquetage pour les fruits et des légumes biologiques énoncées dans le cahier des charges. À la suite de ces échanges, le comité technique s'est attelé à de nouvelles modifications du cahier des charges. Celles-ci portaient sur un ajustement des critères d'étiquetage pour la commercialisation des fruits et des légumes biologiques. L'application de ces modifications entrera en vigueur en 2024.

AS Fromage de vache de race Canadienne



Au cours de l'été 2023, la laiterie Charlevoix et la ferme qui l'approvisionnait en lait de vache de race Canadienne ont cessé leurs activités de production et de transformation liées à cette appellation. Le troupeau a trouvé preneur et des développements potentiels sont envisagés pour 2024. À la suite de ce changement, le comité s'est penché sur de nouveaux amendements au cahier des charges pour cadrer la production et la transformation pour des fermes qui possèdent un troupeau mixte de plusieurs races bovines. Plusieurs mesures ont été envisagées pour respecter les critères établis pour l'appellation de spécificité lorsque le troupeau est composé de plusieurs races.

À la fin 2023, un producteur laitier et une fromagerie se sont engagés dans l'appellation. Quatre fromages portent cette appellation de spécificité.

IGP Agneau de Charlevoix



Deux nouveaux troupeaux ont été certifiés pour la production d'agneau de Charlevoix. L'arrivée de ces deux nouveaux éleveurs vient renforcer les rangs de cette appellation qui compte à la fin 2023, quatre éleveurs d'agneaux en plus d'une entreprise de transformation.

IGP Cidre de glace du Québec



L'appellation n'a pas connu de modification au cahier des charges cette année. Une dizaine de producteurs et productrices de cidre se sont engagés dans la certification de l'IGP *Cidre de glace du Québec*.

IGP Maïs sucré de Neuville



En 2023, le groupe porteur de l'*IGP Maïs sucré de Neuville* a fait part au CARTV de son souhait d'étendre l'appellation à l'identification du maïs certifié utilisé comme ingrédient dans des aliments transformés préemballés. Les méthodes utilisées s'inscrivent dans le cadre de petites productions artisanales effectuées à la ferme ou par des sous-traitants en lien direct avec les producteurs. À la suite de cette demande, le CARTV a amorcé une analyse plus globale portant sur l'utilisation de produits d'appellation comme ingrédients.

Sept producteurs et productrices agricoles sont engagés dans la certification de l'appellation *IGP Maïs sucré de Neuville*.

IGP Vin de glace du Québec et IGP Vin du Québec



Le travail amorcé en 2022 pour la révision du cahier des charges de l'appellation *IGP Vin du Québec* s'est poursuivi en 2023. Le comité technique s'est réuni à quatre reprises avec le CVQ pour analyser des demandes d'amendements au cahier des charges. L'enjeu principal concernait la requête du CVQ d'abolir le comité d'agrément qui évalue les vins. Cette demande visait à alléger le processus de certification sous certaines conditions. Un travail conséquent d'analyse a été réalisé de part et d'autre afin d'évaluer différentes pistes de solutions pour atteindre les objectifs de l'appellation. Le comité technique était prêt à accepter la demande du CVQ, mais le *Conseil* s'y est opposé.



Le *Conseil* a demandé au comité technique de reprendre le dossier et de travailler en collaboration avec le CVQ pour trouver des solutions aux irritants et problèmes identifiés. Par la suite, des pistes de solutions ont été présentées au CVQ qui seront discutées et traitées en 2024.

Au cours de l'année, le CVQ et le CARTV se sont dotés d'un plan d'action partagé afin de planifier les prochaines étapes de révision et de développement des deux appellations. Une cinquantaine de vignobles sont engagés dans la certification des appellations *IGP Vin de glace du Québec* et *IGP Vin du Québec*.

TV Fromage fermier



Dans la foulée du déploiement de l'appellation *Fromage fermier* en 2022 : 13 entreprises se sont engagées dans la certification. À la fin 2023, on ne compte pas moins de 144 fromages fermiers certifiés. Des outils d'information destinés à l'ensemble des parties prenantes ont été développés par le CARTV.

L'arrivée sur le marché des premiers fromages fermiers a impliqué certains ajustements afin de répondre aux normes d'étiquetage et de promotion des produits.

ACCRÉDITATION

Compétence et rigueur assurées



Le Comité d'accréditation en évaluation de la qualité (CAEQ) est le Service de l'accréditation du CARTV. Il évalue la compétence et recommande l'accréditation des organismes qui certifient des produits agricoles, aquacoles et alimentaires sous appellation.

Le CAEQ assure l'intégrité des produits certifiés pour maintenir un lien de confiance avec les consommateurs.

Grâce à des outils de contrôle et d'audits qui se conforment aux normes internationales et une vérification de sa propre impartialité et de sa transparence par un comité d'impartialité, le CAEQ soutient l'amélioration continue des processus de certification des produits au Québec. Ces garanties participent à la distinction des appellations réservées de tous les autres produits sur le marché.

Le Service d'accréditation en chiffres

Nombre d'organismes détenant une accréditation	14
Revenus provenant de ces organismes de certification	1 098 000 \$
Nombre d'employés affectés à cette fonction	4 employés
Montants dépensés dans le cadre des activités du programme d'accréditation des organismes certificateurs	519 314 \$
Nombre de voyages à l'étranger en relation avec cette fonction	20

4.1 Les faits saillants

Faits saillants du service

Transition vers la nouvelle norme européenne sur les produits biologiques (EU) 2018/848

Dépôt d'une demande de reconnaissance par nos pairs (MLA)

Dépassement de la barre du million de dollars pour les revenus d'accréditation

Sondage Qualité sur la réalisation de nos prestations d'audit

Première participation (en personne) aux réunions et assemblée générale de l'IAF

1er audit au Brésil en vue de l'accréditation initiale d'un nouveau certificateur

Au-delà des vérifications documentaires aléatoires ou programmées, le CAEQ a effectué plusieurs activités d'audit. En 2023, ces activités connaissent une croissance importante et impliquent une réflexion sur l'embauche d'une ressource supplémentaire au sein du service afin de répondre à la demande des différents certificateurs.

Les audits en chiffres	2022	2023
Audits d'établissement aux bureaux des certificateurs (pour accorder une accréditation ou la renouveler)	7	10
Audits témoins (pour observer le travail des inspecteurs des organismes de certification sur le terrain)	8	11
Audit de vérification (pour contrôler le travail du certificateur dans une de ses entreprises clientes)	1	2
Plainte reçue contre des organismes de certification ou le CAEQ	0	4

4.2 Positionnement international

Depuis plusieurs années, les méthodes de travail rigoureuses du CAEQ sont largement reconnues et appréciées. Le CAEQ se positionne ainsi avantageusement sur le marché international de la prestation de services en accréditation et bénéficie de la reconnaissance de plusieurs autorités dont font partie :

- L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
- La Commission européenne
- Le Servicio nacional de sanidad, inocuidad y calidad agroalimentaria (SENASICA) du Mexique.

En novembre 2023, le CAEQ a été audité par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Trois non-conformités ont été notifiées par l'ACIA qui a également proposé trois opportunités d'amélioration.

Le CAEQ est aussi membre de l'Inter American Accreditation Cooperation (IAAC) et de l'International Accreditation Forum (IAF), deux associations d'organismes d'accréditation.

En été 2023, le CAEQ a déposé auprès de l'IAAC une demande de reconnaissance mutuelle (MLA) afin de pouvoir répondre aux exigences des autorités compétentes. Cette entente ouvre également de nouvelles perspectives de développement de prestations d'audits.

4.3 Organismes accrédités par le CAEQ

Le CAEQ surveille ou accrédite 14 organismes dans plusieurs pays (voir le tableau ci-dessous).

Organismes accrédités par le CAEQ	
Nom de l'organisme	Siège social
Aditi Organic Certifications	Inde
CCOF Certification Services LLC	États-Unis
Ecocert Canada	Canada, Québec
GCL international Ltd	Royaume-Uni
LETIS S.A	Argentine
Metrocert	Mexique
Oregon Tilth Certified Organic (OTCO)	États-Unis
Organic Producers Association of Manitoba Co-operative Inc. (OPAM)	Canada, Manitoba
Organisme de Certification Québec Vrai (OCQV)	Canada, Québec
Pro-Cert Organic Systems Ltd.	Canada, Saskatchewan
Quality Assurance International (QAI)	États-Unis
Quality Certification Service (QCS)	États-Unis
TransCanada Organic Certification Services (TCO Cert)	Canada, Saskatchewan
Verificación y Certificación PAMFA Asociación Civil	Mexique

4.4 Satisfaction des clients

En novembre 2023, le CAEQ a effectué un sondage comprenant 19 questions de satisfaction des prestations d'audit auprès des 14 certificateurs ; 7 d'entre eux y ont répondu. De la préparation à la transmission de la recommandation aux autorités, en passant par l'audit lui-même, le CAEQ a obtenu pour chaque étape un résultat de plus de 57 % de satisfaction.

Quant au point concernant la ponctualité de l'équipe et le climat cordial lors de la prestation d'audit, 71 % des répondants se sont dits très satisfaits.

Le point à améliorer réside dans la réactivité des échanges (courriels) qui est jugée insatisfaisante à hauteur de 43 % des répondants.

Ces organismes certificateurs ont eux-mêmes une portée très large à l'international puisque les produits qu'ils certifient sont reconnus dans plusieurs régions du monde (voir tableau ci-dessous).

Organismes certificateurs pour le biologique par territoire d'action (hors Québec)			
Certificateur	Canada	Pays Union européenne	Mexique
ADITI	✓		
CCOF	✓	✓	✓
ECOCERT CANADA	✓		
GCL Intl	✓		
LETIS	✓		
METROCERT	✓		✓
OPAM	✓		
OREGON TILTH		✓	✓
PAMFA	✓		✓
PRO-CERT			
QAI	✓	✓	✓
QCS	✓	✓	
QUÉBEC VRAI	✓		
TCO cert	✓		

Au Québec, six organismes certificateurs certifient les produits biologiques. Le terme valorisant Fromage fermier est certifié par Québec Vrai et les autres appellations (voir tableau ci-dessous) le sont par Ecocert.

Organismes certificateurs par type d'appellation			
Certificateur	Biologique	Fromage fermier	Vin du Québec Vin de glace du Québec Cidre de glace du Québec, Maïs sucré de Neuville, Agneau de Charlevoix, Fromage de vache de race canadienne
ECOCERT CANADA	✓		✓
LETIS	✓		
PRO-CERT	✓		
QAI	✓		
QUÉBEC VRAI	✓	✓	
TCO cert	✓		

COMMUNICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES

Dynamiques et présentes



Pour mener à bien sa mission d’informer ses publics cibles, le CARTV déploie divers moyens pour faire connaître la Loi et le système québécois de reconnaissance et de contrôle des appellations.

5.1 Rayonnement et relations avec la clientèle

Que ce soit pour les consommateurs ou l’industrie, le CARTV répond aux demandes qui lui sont acheminées. En 2023, 70 demandes d’informations ont été reçues. Celles-ci portaient sur des sujets aussi variés que les règles d’étiquetage des produits, les ententes d’équivalences des normes biologiques ou encore les démarches vers la reconnaissance d’une appellation réservée.

De plus, les démarches entreprises pour améliorer la visibilité du CARTV et celle des appellations se sont poursuivies en 2023. Afin d’optimiser la participation du CARTV dans les différents événements, un processus d’analyse de sélection des événements agroalimentaires et ceux pouvant

être pertinents pour le secteur des appellations a été mis en place. Le CARTV a ainsi pris part activement à 39 événements et a évalué près de 75 activités. Ces rencontres ont été l’occasion de fournir les informations pertinentes sur les ARTV et de créer des contacts avec les parties prenantes de l’industrie pour discuter de projets d’appellation potentiels.

Finalement, plusieurs interventions ont été menées afin de faire apparaître les ARTV comme catégories distinctes dans différents répertoires et concours. Un travail a également été initié pour que les ARTV apparaissent comme éléments distinctifs dans le cadre d’activités de tourisme gourmand.

5.2 Événements, présentations et interventions

En 2023, la présence et l’implication du CARTV auprès des acteurs de l’écosystème agroalimentaire ont pris diverses formes. Il a ainsi pris part à de nombreux salons, colloques et assemblées générales d’associations et d’organismes actifs dans le secteur.

Participation aux salons, colloques et symposiums

Colloque sur l’identité culinaire - Février 2023

Activité « Cap sur la concertation des filières ! Pourquoi pas la chambre de coordination et de développement ? » organisé par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec à Drummondville - Février 2023

Salon international de l’alimentation (SIAL) à Toronto - Avril 2023

4^e Rencontre annuelle des partenaires de la Politique bioalimentaire - Mai 2023

Congrès du CILQ - Septembre 2023

Sélection Caseus : concours de fromages du Québec - Septembre 2023

Congrès annuel de l’ordre des agronomes - Octobre 2023

Journée annuelle Aliments du Québec - Octobre 2023

Congrès annuel de l’association des détaillants en alimentation du Québec (ADAQ) - Novembre 2023

Tous dans la même assiette, Office montréalais de la gastronomie - Novembre 2023

Grands Rendez-vous du Tourisme gourmand - Novembre 2023

Congrès annuel de l’Union des producteurs agricoles (UPA) - Décembre 2023

Tenue d'un kiosque d'information sur le CARTV	Expo Manger Santé et Vivre Vert à Québec – Mars 2023 Congrès Cidres, Vins et Alcools d'ici – Mars 2023 Expo Manger Santé et Vivre Vert à Montréal – Mars 2023
Présentations/interventions sur les appellations	AGA de l'Union québécoise des microdistilleries – Avril 2023 Présentation du CARTV à l'association de communicateurs et rédacteurs de l'agroalimentaire (ACRA) – Novembre 2023 Présentation du système des ARTV dans le cadre du Projet Symbiose agroalimentaire Montérégie – Décembre 2023 Présentations à différents groupements d'entreprises qui s'intéressent aux appellations
Rayonnement de l'expertise	Poursuite des discussions avec la RACJ et le MEIE pour le développement et déploiement des appellations réservées Participation du CARTV comme membre expert / partenaire à la Table de développement de la production biologique (TDPB) coordonnée par l'UPA Poursuivre des échanges de collaboration avec la Filière biologique du Québec Échanges et discussions avec la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador

5.3 Visibilité des ARTV dans l'écosystème agroalimentaire et touristique

Des démarches ont été entreprises pour donner de la visibilité aux appellations auprès des différents partenaires de l'industrie. Ainsi, la catégorie *Fromage fermier* a été ajoutée dans plusieurs concours de fromages, dont celui du SIAL, qui s'est tenu à Toronto, et aux concours du Gala Sélection Caseus. Ce dernier a ajouté les distinctions *Meilleur fromage fermier* et *Meilleur fromage biologique*. Ces distinctions permettent de mettre en valeur la spécificité des produits bénéficiant d'une appellation.

De plus, des discussions ont été entamées avec différents acteurs de l'industrie afin qu'ils donnent une meilleure visibilité aux appellations réservées et aux termes valorisants dans leur structure. À titre d'exemple, un travail de collaboration a été mené avec l'équipe numérique du ministère du Tourisme responsable d'administrer le site Bonjour Québec, site officiel du gouvernement du Québec destiné à la promotion touristique de la province afin de bonifier l'information donnée aux touristes sur les produits d'appellation au Québec.

5.4 Partenariat et entente

Le CARTV a entrepris plusieurs démarches afin de mettre en place des ententes entre institutions.

En 2023, une entente de collaboration a été signée avec la Société du réseau ÉCONOMUSÉE® (SRÉ) dans le but de soutenir le rayonnement des appellations réservées et l'identité culinaire québécoise.

5.5 Plateformes d'information

Le CARTV a développé plusieurs outils pour rendre accessible l'information auprès du public et des professionnels. Ces plateformes contribuent également au rayonnement des activités du CARTV et de son expertise.

5.6 Fréquentation des sites Web

Réunissant toutes les informations pertinentes sur le CARTV et les appellations, le site Web cartv.gouv.qc.ca, fournit de pertinentes informations aux clientèles.

Des changements majeurs occasionnés au cours de l'année dans le système de gestion des données du site ne permettent pas de fournir les informations sur le nombre de pages vues ni sur la fréquentation des différents sites Web.

5.7 Médias et médias sociaux

Parutions dans les médias et communiqués de presse

Dans le cadre de sa mission d'informer la société et l'industrie sur les divers aspects liés aux ARTV, le CARTV maintient une présence active dans les médias.

La présidente-directrice générale du CARTV a été interviewée dans plusieurs médias, notamment à l'émission L'Épicerie à propos du terme valorisant *Fromage Fermier*. Elle est également apparue dans la première édition de Bouillon - Concentré d'intelligence d'affaires pour les marques agroalimentaires d'ici, où elle a été consultée comme experte sur l'un des 10 thèmes phares de l'année 2023 : la multiplication des allégations sur les produits alimentaires et la confusion que cela peut engendrer chez le consommateur. L'entretien, intitulé *Programme de certification des appellations réservées et des termes valorisants bien encadré : Un outil de choix pour gagner la confiance des consommateurs et valoriser les produits d'ici*, a mis en avant l'importance d'un système de certification rigoureux.

Médias sociaux

En 2023, le CARTV a maximisé sa présence sur les médias sociaux. Il concentre ses activités sur trois plateformes principales : Facebook, Instagram et LinkedIn.

Campagnes de visibilité avec nos partenaires et commandites

Depuis la mise en place en 2021 de sa première stratégie de contenu numérique pour valoriser les appellations réservées, le CARTV a mis en place plusieurs collaborations.

En 2023, l'entente entre Aliments du Québec et le CARTV visant le rayonnement des appellations réservées a été prolongée et le montant alloué bonifié. La planification d'une campagne destinée à faire connaître davantage aux consommateurs ce que signifie réellement la certification biologique a été effectuée. Cette campagne doit être diffusée au cours du premier trimestre 2024. Le choix de cette thématique de campagne était directement lié aux objectifs 12.2 et 12.3 de la planification stratégique du CARTV. Ceux-ci visent à augmenter le taux de croissance des personnes qui croient que la certification implique un contrôle par un organisme indépendant ainsi que le taux de croissance de la confiance des consommateurs dans l'étiquetage des produits biologiques. Pour cette campagne, le CARTV a aussi collaboré avec l'organisme Québec Bio.

Dans le cadre des ententes qu'il a signées, le CARTV a pu diffuser plusieurs textes qui abordent les ARTV au travers des réseaux de ses partenaires. Ainsi, un article du magazine *Artisans à l'œuvre/ at work* a été publié par la SRÉ. L'article s'intitulait *Les appellations réservées et les termes valorisants : un gage de qualité distinctif !* et figurait dans l'édition *Spécial gourmand – L'expérience ultime pour explorer les coulisses du Québec gourmand*.

Trois autres articles de blogue prenant la forme d'entrevues avec des détenteurs d'appellations ont été produits en partenariat avec la SRÉ et ont été publiés en ligne.

Un autre article a été publié dans *Reflète*: Revue de l'association des retraité(s) des secteurs publics et parapublics dans le cadre d'un dossier sur les produits du Terroir. L'article s'intitulait *Le CARTV : le sceau d'authenticité des produits d'ici*. Finalement, un article numérique commandité a été publié sur le site du magazine *Caribou* (cariboumag.com). Le texte s'intitulait *Les saveurs du Québec authentique pour les fêtes*.

De plus, une campagne de visibilité a été mise en place avec la firme de services-conseils Agro Québec. Dans le cadre de cette collaboration, une série de trois balados sur les différents services du CARTV a été diffusée pendant l'année et plusieurs articles de blogue portant sur des appellations et le CARTV ont été publiés sur cette plateforme ainsi que des bandeaux et des infolettres à caractère informatif.

Finalement, la parution de Capsules *Célébrons nos succès Agro* pour chacune des dates anniversaires des 8 appellations réservées a également fait partie de la stratégie pour faire connaître davantage les appellations existantes.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Sécurité et innovation



Les démarches entreprises en 2022 dans le domaine de la cybersécurité ont été achevées en cours d'année. Par la suite, l'accent a été mis sur la

mise en place de l'outil de gestion de dossiers Microsoft Dynamics. Ce dernier permet d'optimiser le suivi des dossiers des différents départements du CARTV.

6.1 Infrastructures informatiques optimisées

Dans le cadre de cette modernisation des SI/TI, le CARTV a également revu son approche en matière de gestion des infrastructures informatiques. Afin de bénéficier d'une expertise spécialisée et d'un service plus adapté à ses besoins, le CARTV a confié la gestion de son parc informatique à un fournisseur externe qui assure le maintien et la mise à jour des équipements et des logiciels du CARTV. Cette externalisation permet au CARTV de se concentrer sur les enjeux technologiques stratégiques de son organisation, tels que l'amélioration de la gestion de l'information et des données, ainsi que de réduire les risques liés à la cybersécurité. Le CARTV a établi une relation de confiance et de collaboration avec ce fournisseur, qui lui offre un soutien technique personnalisé et efficace.

De plus, l'implantation de Microsoft Dynamics 365 a permis au CARTV de bénéficier d'une plateforme intégrée et flexible qui répond à ses besoins spécifiques en matière de gestion des données, des processus et des relations avec les clients. Grâce à cette solution, le CARTV a pu améliorer l'efficacité et la performance de ses services, ainsi que la qualité et la sécurité de l'information qu'il détient et diffuse.

6.2 Recensement des données sur le biologique

Dans son large mandat, le CARTV est aussi responsable d'effectuer un recensement exhaustif des données chiffrées sur la production en régie biologique au Québec. Il est d'ailleurs le seul organisme reconnu pour produire ces données. Celles-ci sont diffusées dans deux portails d'information destinés au public et à l'industrie et sont accessibles via le site du CARTV :

- Portail Bio Québec recense les statistiques sur le nombre d'entreprises biologiques et les superficies reliées aux cultures certifiées.

Site: portailbioquebec.info/

- Répertoire des produits biologiques certifiés au Québec permet de trouver une entreprise qui produit, transforme ou conditionne des produits certifiés biologiques au Québec.

Site: produitsbioquebec.info/interroGrandPublicFr.do

Pour nous joindre



La clientèle peut communiquer avec le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants par écrit, par téléphone ou par courrier électronique.

Bureau : 4.03 – 201, boulevard Crémazie Est
Montréal, Québec
H2M 1L2

Téléphone : 514 864-8999

Courrier électronique : info@cartv.gouv.qc.ca

Site Web : cartv.gouv.qc.ca

